



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ARCANGUES  
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 12 AVRIL 2024**

Le Conseil d'administration s'est réuni le douze du mois d'avril deux mil vingt-quatre à 14h heures et 30 minutes.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe ECHEVERRIA, Président,

Etaient présents : Mme HARAN Corinne, M. MAISTERRENA Didier, Mme DUCOURNAU Marcelle Mme DACHARY Sylvie, Mme BONNARDET Marlène, Mme Marie-Christine CAZAUX, Mme THOMAS Nélize, membres élus.

: Mme GRACIET Danièle, Mme HIRIBARREN Marie M. SAMARAN Max , Mme ALDASORO Sylvie, Mme MEILLEURAT Martine, Mme SALABERRY PICOT Victoire membres nommés.

Secrétaire de séance : M. MAISTERRENA Didier

Absents excusés :

Mme FAVRE Nathalie,  
Mme OURKHIA Annette  
M. AGUERRE Roger

Nombre de membres en exercice : 17	Date de la convocation : 29 mars 2024
Nombre de membres présents : 14	Date d'affichage :
Nombre de membres ayant pris part au vote : 14	Pour : 14 Contre : Abstention :

**Délibération n° 2024/18**

**Service EHPAD : Vote de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) 2024**

M. le Président présente l'état prévisionnel des recettes et des dépenses 2024 de l'EHPAD, conformément aux documents budgétaires annexés,

**SECTION D'EXPLOITATION**

Les dispositions budgétaires et financières sont mises en œuvre :

- Par l'ARS dans le cadre de sa politique régionale d'allocation de ressources, déclinée dans le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) et du périmètre des Dotations Régionales Limitatives (DRL) allouées par le niveau national.,
- Par le Département, en fonction de sa politique d'allocation des ressources, qui fait l'objet d'orientations délibérées annuellement par l'Assemblée départementale.

Le financement des établissements et services du gestionnaire CCAS d'Arcangues de l'ESMS EHPAD ADARPEA, entrant dans le champ d'application du contrat, est appliqué conformément aux dispositions légales et réglementaires prévues, notamment aux articles L.313-12 (IV ter) et R.314-39-1 à R.314-43-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

Le CPOM s'inscrit dans la mise en œuvre de la réforme tarifaire, applicable depuis le 1er janvier 2017 pour les EHPAD et PUV tarifées au GMPS.

Le nouveau modèle de tarification objective l'allocation de ressource par la mise en place de forfaits *sur les soins et la dépendance* en fonction de l'état de dépendance des résidents et de leurs besoins en soins requis. Les financements destinés à couvrir les charges des places d'hébergement permanent des EHPAD sont désormais calculés par le biais d'équations tarifaires.

Monsieur le Président présente au Conseil d'administration le budget exécutoire de l'EHPAD Adarpea par groupe et par sections d'imputation. Le budget a été élaboré à l'aide la maquette du CPOM, cependant la structure est toujours dans l'attente des tarifs journaliers 2024 du Conseil Départemental 64.

#### BUDGET ALLOUE PAR SECTION D'IMPUTATION

DEPENSES	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS
Groupe 1 Exploitation courante	331 222.29 €	47 090.05 €	50 000.00 €
Groupe 2 Charges de personnel	800 670.50 €	480 135.29 €	1 268 263.96 €
Groupe 3 Dépenses afférentes à la structure	382 772.21 €	29 274.66 €	87 906.63 €
Total des dépenses	<b>1 514 665.00 €</b>	<b>556 500.00 €</b>	<b>1 406 170.59 €</b>
	<b>3 477 335.59 €</b>		

RECETTES	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS
Groupe 1 Produits de la tarification	1 514 665. €	556 500.00 €	1 400 665.00 €
Groupe 3 Produits financiers et produits non encaissables			5 505.59 €
Total des recettes	<b>1 514 665.00 €</b>	<b>556 500.00 €</b>	<b>1 406 170.59 €</b>
	<b>3 477 335.59 €</b>		

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	MONTANT
021- Titre 1 : Remboursement des dettes financières	105 811.51 €
022- Titre 2 : Acquisition de l'élément de l'actif immobilisé	124 910.15 €
Total des dépenses	<b>230 721.66 €</b>

RECETTES	MONTANT
027 Titre : Augmentation des capitaux propres	5 084.50 €
028 Titre : Augmentation des dettes financières	48 136.80 €
032 CAF	78 181.60 €
033 - Apport ou prélèvement sur le FDR	101 441.15 €
Total des recettes	<b>232 844.05 €</b>

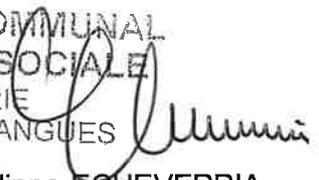
Après en avoir entendu les explications, le Conseil d'administration :

**VALIDE** l'état prévisionnel des recettes et des dépenses 2024 de l'EHPAD Adarpea;  
**AUTORISE** Monsieur le Président à réaliser les opérations administratives, comptables et budgétaires correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président

CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
MAIRIE  
64200 ARCANGUES

  
Philippe ECHEVERRIA

Le secrétaire de séance,



Didier MAISTERRENA